

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

Charente - Maritime
Saint-Jean-de-Liversay

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'implantation d'un parc
éolien de cinq machines sur la commune
de Saint-Jean-de-Liversay

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT JEAN DE LIVERSAY

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 1^{er} avril 2019 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : Charente - Pauteime

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Monsieur Jacques BOISSIERE qualité Délégué du Ministère de la Culture

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Préfecture de Saint Jean de Liversay

Autres lieux de consultation du dossier : —

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Préfecture de Saint-Jean-de-Liversay, 16 rue de la

Stocken, 17170 Saint-Jean-de-Liversay.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : 6. Préfecture de Charente - Pauteime,

à la Préfecture de Saint-Jean-de-Liversay.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

- | | |
|-----------|-----------------------------|
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
| les _____ | à _____ et de _____ à _____ |
- lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00
 - mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 17h00
 - jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
 - mardi 18 juin 2019 de 09h00 à 12h00
 - samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00
 - vendredi 28 juin 2019 de 09h00 à 12h00

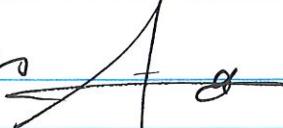
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 27 Mai 2019 heures à Gheesbeek heures

Registre ornithologique à Gheesbeek

Observations de M^{me}



1 H. Léonel Breus 28 Rte de Normandie 17170
Cyr des Doret; Je souhaite que ces
factures éoliennes fassent un peu moins de
bruit que le projet fait avant. En effet
les numéros 6 et 5 font un bruit de pétard
quand le vent est sud-sud ouest.

Le 5 juillet 2019 à 14h50 à ST JEAN DE LIVERSY

2 M. MASSIN IMMO 3 bis Rue des Tilleuls 70170 ST JEAN DE LIVERSY.

PAR CES ÉLÉMENTS PRÉSENTS JE VOUS INFORME
DE MON AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET DE LA
FERME ÉOLIENNE DE ST JEAN DE LIVERSY FAITÉ
PAR LA SOCIÉTÉ VOLKSWIND.

- IMPACT VISUEL SUR LES HAIES ET LUCERNE
ET SONORISATION.

- PROBLÈME SONORE. LES ÉOLIENNES DÉSIRÉES PRÉSENTENT
UNE BURE DES MOINS DE 70 DB S'ENTENDENT
ACTUELLEMENT JUSQU'À 500M.

- IMPACT SUR LA VIEILLE DU NOS MAISONS.
DE NOMBREUX GTS DE JUIN À NOVEMBRE SONT ÉTABLIS
PAR LE TÉLÉPHONE. (SOMME FED).

- DÉGRADATION DE LA RECEPTION DES ONDES TELEPHONIQUES
DÉJÀ LE GTS AVEC SFR SUR SONORISATION LORSQUE
LES VENTS SONT NORD-NORD EST. CELA ENTRENE

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

BELLE SÉRIE D'ÉPREUVESES DIFFICULTÉ DANS L'EXPLORATION D'UNE ENTREPRISE.

- DEMARCHE / DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DE LA SOCIÉTÉ WOLKSWINGS

→ NON DISTRIBUTION DES TUTS AINSI QUE LES BOITES AUX LETTRES. (POUR ENVOIEN 200^e WOLKSWINGS AVAIT DU RECOUVRIR TOUTES SES SOCIÉTÉ COMME ALDIPOSE OU ALDIEN, POURVANT AINSI LE REQUIS DE LEUR DÉTRITUE).

→ MISE EN SITUATION DES PHOTOS SONT TRONQUÉS. Lieu de prise de vue + l'opposé des habitations concernées.

→ PHOTO MONTAGE INEXACTE, NOUS AVONS RECLAMÉ PLUSIEURS FOIS A WOLKSWINGS DE MONS JUSTIFICATION LE LOGICIEL UTILISÉ ET LES MÉTHODES UTILISÉS POUR REPRODUIRE LES PHOTOS MONTAGE. (IL EST ÉVIDENT QU'AVEC DES PROTECTIONS PRÉVUES LES HABITATIONS CONCERNÉES S'INTÉGRERAIT BIEN D'AVANTAGE AU PROJET).

→ ~~DEMANDE~~ LRAR ENVOYÉE A LA MUNICIPALITE EN POSITION (CONSTITUÉ PAR L'ACPÉ-FCSA CONTRE EOLIEN) D'EMPLOYES MUNICIPALES FINSI QUE DE L'AGENCE D'ÉNERGIE A LA SOCIÉTÉ WOLKSWINGS. - POUR RAPPEL C'EST INTERDIT PAR LA LOI.

- ÉTONNEMENT SUR LA POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL - CF COMPTE RENDU DU CONSEIL SES 3 DÉMOCRATIES ANNÉE.

Pour démontrer :

- TU IS FAVORABLE A L'UNIVERSITÉ A TOUS PROJETS EOLIENS SUR LA COMMUNE VORLINE
- AVIS DÉFAVORABLE \ominus 1 voix lors du dernier vote avec la présence de 80 habitants ACTIFS, EXCUSE CE PROJET.

- Cela nous montre que nous devons dans quelle est précisément la position de la municipalité, si les membres du conseil votent différemment

DIRENTS OU INDIFFÉRENTS ?!

JA

3

X M^e Jean Bourges
Soeuldon à 5H

mail: j.bourges2@orange.fr

Habitant des lieux dit

Président de l'APCPE Association de protection contre la prolifération des Eoliennes (avr. 1901) 2 rue des anciens Soeuldon 8^e Jean de Livresoy
je conteste le projet de Ferme Eolienne sur 80 Jean de Livresoy aux motifs suivants.

1. Sur la forme : le promoteur societe Wolkenwind utilise des méthodes qui nous font douter de sa sincérité : en utilisant des locaux et du personnel municipales en violation de l'article L 21-25-1 (pièce 1 et 1bis)

La société Wolkenwind n'est pas une compagnie d'information mais une compagnie de marketing

2 - L'installation est contraire à l'avis exprimé par le Conseil Municipal du 28 Oct 2016 (pièce 2)

3. Sur le fond.

- Aspects négatifs impression d'encombrement visuel impression de saturation du paysage

Voir document joint.

(pièce 3)

- Dépréciation immobilière importante

4

projet trop près des maisons pour le bruit et la dépréciation immobilière - peut-elle être quantifiée ?

il faut continuer sur la ligne de crête ou rien.

Jean Michel ORIOUX et une du Logis fuchi

5 Cette déposition par Madame Bernard Issetti
ce jour (pièce n° 4)

6 Mercredi 12 Juin 2019 Monsieur DENIS Roland
4 Rue des Pommières.
17170 St Jean de Livernay -

Concernant l'étude proposée et validée par la Société VolksWind, il n'est fait nulle part mention de la déconstruction et de la remise en état des terrains. Sans d'autres projets, il est fait mention bêton enlevé à 1-1m du niveau sol. Pour ma part, je considère que c'est insuffisant. 2m serait nécessaire, car du bêton n'a jamais bénéficié de la fraîcheur pour les cestines futures après l'enlèvement du pare et il est nécessaire de préserver l'avenir.

Aucune étude n'est annexée concernant des mesures de réception de la télévision par antennne depuis la TNT notre secteur a une mauvaise réception et pour cette raison il devrait être stipulé ou être dressé le tableau des charges de l'entreprise qui elle doit diminuer sa puissance au maximum aux moments de perturbations liées à l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

En complément, je tiens à faire un petit commentaire concernant la façon précédente et le descriptif de l'épan Bourges pour le concept de l'APCPE.

• Pour avoir été présent lors de la présentation à la population du projet Eolien par la Société VolksWind, si la commune a mis à disposition une salle; à aucun moment j'ai vu du personnel communal y participer. C'est une fausse information.

En dehors des critères ci-dessus mentionnés et dorénavant, il me semble nécessaire de joindre un complément du dossier existant - le projet Eolien "Fermé Eolienne de St Jean de Livernay SAS" recueille mon avis favorable - car il contribue au mix-énergétique de la France. afin de supprimer les centrales les plus polluantes - Charbon et fioul, mais je suis pour une construction raisonnée et ne pas en placer partout à tout va -

R. Deniz

- 7 Le 13 juin 2019. Avis réservé. En effet, le choix de l'implantation des futures éoliennes, au nord et à contrepoint des anciennes machines installées sur la ligne de crête de la butte des Moindreux, paraît peu judicieux.
1 - Le souffle éolien reçus par les nouvelles éoliennes sera forcément perturbé par celui des anciennes, d'où une déperdition d'énergie.
2 - il en résultera des nuisances sonores accrues pour le village de Normandie.
3 - L'effet visuel de perturbation est préoccupant. Il est étonnant qu'il n'ait pas été choisi de prolonger vers l'ouest la ligne des éoliennes existantes, en restant sur la ligne de crête.
- Jacques TABARY. St Jean de Livernay.

8 Le 13 juin 2019.

Projet d'implantation trop près des maisons à Luché Rue de la grande Palissé.

Perrinotto Yves
Luché St Jean de Livernay

9 13 juin 2019

Trop près des maisons : quel impact sur la valeur des maisons ? Pourquoi ne pas implanter les éoliennes en mer ???
merci de penser à ceux qui mangent leur terrasse avec cette vue là...
Boche Christian Luché.

10 13 juin 2019 Aprovil La Laigne M. WACRENIER président
lettre à M le Commissaire enquêteur (2 feuilles)

lettre de M et Mme WACRENIER à M. le Commissaire enquêteur (3 feuilles)

11 13 juil 2019 . Lettre de Mr ASPERTI à M. le Commissaire enquêteur (1 feuille recto-verso). LA LAIGNE

Le 13 juillet 2019.

Avis défavorable en ce qui concerne ce projet éolien pour plusieurs raisons, la Charente maritime va perdre de son attrait touristique avec l'arrivée massive de ces éoliennes qui dénatureront le paysage. Il s'agit en effet de la mise en place d'une pollution visuelle mais également sonore. Notre patrimoine ne mérite pas qu'on le sacrifie de la sorte, la prolifération de parcs éoliens qui s'intensifie provoque le mécontentement des populations : il convient d'écouter ce bon sens du peuple. De plus, un certain nombre d'élus locaux sont également contre. À l'échelle locale, il convient de considérer les populations directement impactées par ce projet avec la dévalorisation immobilière que cela comporte.

À niveau régional, la population honore sa facture EDF qui servit en partie aux profits d'entreprises privées.

Il serait intéressant de quantifier l'impact carbone pour la mise en place de ces éoliennes, l'acheminement et la fabrication de centaines de m³ de béton, des tonnes de métal, la fabrication de voies dédiées. À quel moment une éolienne devient écologiquement positive ?

Ensuite, quelle sécurité à la citoyen face à une nébulosa de SAS dans le temps. Par qui se fera le démantèlement des éoliennes dans plusieurs décennies. Le coût estimé à 50 000 € par déconstruction sera assumé par les contribuables? par le propriétaire foncier? Les SAS qui auront profité de leur implantation seront elles toujours existantes?

Pourquoi trouve-t-on les parcs éoliens uniquement dans les zones retirées du littoral, peut-être ne veut-on pas de cette pollution visuelle sur nos côtes. Eh bien il en est de même pour les personnes vivant en milieu rural, elle n'en veulent plus non plus.

Comment les Bâtiments de France, qui par endroit imposent la couleur et les matériaux à utiliser pour de la rénovation près de monuments classés et accepter que des bouquets d'éoliennes fleurissent bien au dessus de nos monuments.

Il convient de remplacer le nucléaire, mais il devient prioritaire de trouver des solutions adaptées qui ne penalisent pas davantage les générations futures.

13

le 15 juin 2019.

Je m'oppose à la construction de nouvelles éoliennes sur la commune de St Jean de Livresay.

quel est l'impact écologique, réel et positif pour nos habitants de la commune et des français en général, autre un peu de financement pour quelques élus et agriculteurs.

Avec :

- pollution visuelle & sonore

- dévalorisation du Poncier

Problématique de sol (instabilité & pollution)

utilisation de matériaux en pénurie (Sable)

pollution lors de la construction des éoliennes et lors de leur transport

Augmentation du prix de l'électricité

fin du tourisme communal

De plus la prolifération d'éolienne n'est que le fruit de stratégies politiques, de réaction européenne, aucune création d'emplois en France aucun bénéfice énergétique (il faut écheler les 100m de Montpellier à Lyon pour remplacer la chaine nucléaire), uniquement des entreprises étrangères
→ Production de courant alternatif alors que nous vivons qu'un courant continu

Implantation d'éolienne → Ne sert à rien, écologiquement, sauf à faire du greenwashing pour les politiciens

J. Poncier - St Jean de Livresay

un écolo convaincu sauf des éoliennes

le 22/06/19

14

Je m'oppose à la construction de ces nouvelles éoliennes sur St Jean de Livresay.

les raisons pour cet avis sont nombreux et les principaux sont

- les pollutions sonores et visuelles

- l'impact sur notre tourisme

- un avis défavorable de nos élus

- une absence de recul suffisant sur le démantèlement et venir les sociétés seront elles encore existantes

que deviennent les tonnes de béton dans le sol

Boire que consacré de la nécessité de faire des choses pour notre environnement écologique je suis contre cette prolifération de l'éolien.

Nous avons déjà un parc de 9 machines, pourquoi en ajouter d'autres encore plus imposantes

M. THEBAUT St Jean de Liversay.

M^e Lefèvre

le 22/06/19

note sous le dicté de M^e Lefèvre

L'association APCF 17 souhaitait rencontrer M^e le Préfet pour pouvoir échanger sur le projet d'éoliennes à St Jean de Liversay.

M^e Lefèvre exprime son désaccord sur cette installation pour les raisons suivantes :

- pollution visuelle
- pollution sonore
- pollution électromagnétique

— perte de valeur de l'immobilier

"ce sont des monstres d'acier au pied de nos maisons" Notre maison est aussième ou nient altérera notre patrimoine.

M^e Lamy le 22/06/19 habitant de Sudou

note sous le dicté de M^e Lamy

Nous avons à proximité déjà des éoliennes. Mais si la première est à 1,5 Km environ de l'antenne - Un projet de 5 éoliennes plus près de chez moi et plus hautes vont engendrer de pollutions sonores plus importantes.

Il y aura une dévaluation de nos biens immobiliers.

La politique d'implantation des éoliennes ne semble pas tout à fait reflétée. Il y a des territoires sacrifiés.

On devrait prioritairement favoriser l'éolian marin.

La société dont Volkswind a communiqué est ambiguë. Certaines personnes ont été informées et pas d'autres.

On peut se poser la question du démantèlement des éoliennes. Que va-t-il advenir des fondations en béton.

17) le 19/06/19 Mx et Mme RAVARD

Nous subissons actuellement 9 éoliennes, 5 de plus augmenteraient la pollution visuelle et sonore. Une dévalorisation de nos habitations. Manque de consultation de la population. Notre territoire est sacrifié.

La campagne ne sera plus la campagne. Le promoteur a bénéficié de prêt de locaux municipaux ce qui est illégal. Les éoliennes sont trop proche des habitations. Inquiétude pour le démantèlement (béton gristera à vie).

18) 19/06/19 M^e CHERSY - représentant aussi M^e CHERSY

- La population n'a pas été consultée sur ce projet.
- Les éoliennes représentent une dévalorisation pour l'immobilier déjà peu élevé dans notre secteur.
- Il y a des nuisances sonores.
- A ce jour rien n'est prévu pour le démantèlement.
- Les éoliennes sont trop proches des habitations.

19) 21/06/19 M^r FROSTIN ET M^e Robidou

- Pas de consultation de la population
- Délégitation foncière
- Conséquences écologiques
- Bilan carbone de la construction.

20) 21/06/19 N^e Bérard

Je suis contre la construction d'éolienne, en dehors de la pollution visuelle et sonore, je me demande quel est l'impact sur l'environnement, selon les études → plutôt négative (démantèlement...)

que de malaise abusif de la part du maire et de ses adjoints, Ad Huguenot, échanges de parcelles de terres, prises aux agriculteurs (conseil municipal, fam. 16) les échanges que de mensonge de la part de ce conseil municipale pour supplément un peu de financement. quelle honte. + SVP aux élections ju. dont politiques.

21.06.2019

Mme Bodin.

21.06.19 Mme TERIER

Défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes
Elles représentent une pollution visuelle et sonore
(cantation sur les éoliennes existantes) qui
divalera les lieux faciles individuels mais aussi
l'attractivité du territoire. Pas de vraies
garanties de rentabilité dans le temps. Les
pratiques des sociétés qui installent ces éoliennes
ne sont pas loyales et ne garantissent pas
la gestion du démantèlement.
L'illuminar de notre territoire constitue un
sacrifice injuste de notre environnement de vie.



22/06/19

3

Nous sommes contre ce nouveau projet de ferme éolienne pour plusieurs raisons :

1 : les nuisances sonores que nous subissons déjà actuellement par celles mises en place

2 : la dévitalisation immobilière

3 : l'impact écologique.

Les 9 éoliennes, déjà en place, suffisent. Pourquoi toujours plus ?

Nous ne sommes pas contre d'autres alternatives mais pas au détriment de notre bien-être.

H. Migné et Mme Talineau.

Le 26/06/19 Madame Boyer-Vidal

24

Comment une implantation aussi imprudente pour ce présent et aussi imprudente pour l'avenir peut-elle être faite. lorsque les élus de la commune concernée se sont prononcés contre cette implantation ? Il semblerait que la démocratie ne soit pas respectée !!

m. Françoise Boyer-Vidal (Scander)

25

Le 26/06/2019 M. Jean Flouzay

Pourquoi remettre des éoliennes là où elles sont déjà très présentes ? Le sud du département ne pourrait-il pas en "bénéficier". Le principe d'équité serait ainsi respecté...

(Lorandin)

26

Le 27.06.2019. Hme JONNAZ Aurielie

Nouveaux arrivants sur la commune nous avons acheté (Dec 2018 compromis - 3 Mai 2019 signature) le lieu dit l'Ile Sèche . Sans avoir été mis au courant de projet Eolien . Les éoliennes actuelles sont situées à 1 km à vol d'oiseau , les prochaines à 1,5 km .

Ce qui est sûr c'est plus il y a d'éoliennes visibles plus la maison perd de la valeur . Sauf compter il fait qu'on quitte la ville pour entrer dans les bennes d'immeubles et qu'à où l'on va être enfin , nous recevons des bennes d'éoliennes .

Pourquoi pas aménager le territoire équitablement sachant qu'il est prévu plus de 4000 éoliennes en Charente Maritime alors que certains départements et territoires en sont dépourvus .

Je ne我又 pas les moyens économiques pour l'Etat avec les accords éoliens qui nous laisse encore , nous les habitants directement concernés sans indemnité .

L'impact environnemental avec plus de 4000 camions pour la construction des éoliennes me

pose question quant au bien fondé de l'édification des éoliennes.

Les tonnes de béton arrimés à terre dans notre terre pour satisfaire des sociétés étrangères et des banques et des organismes qui placent leur argent.

L'impact quasi inexistant sur la création d'emploi autour du parc éolien.

Nous en subissons les conséquences mais aucun contrepartie.

Les propriétaires des parcelles louées pour les éoliennes sont-ils conscient que le démantèlement sera de leur caisse une fois les engins obsolètes ? Centralement les bailleurs car les propriétaires sont très souvent des personnes autres. Une réserve de 50 000 € prévu à cet effet n'a été promise mais dans 20 ans je ne suis pas sûre que les sociétés (filiales, filiales) soient encore existantes.

Je m'interroge quant au fait que nous contribuables et les communes alentour devront faire les frais du recyclage.

En gros les éoliennes ne rapportent qu'à ceux qui les construisent, habitants nous subissons leur spéculation...

Je m'oppose au projet éolien. Alain

P. 27.06.2013. 1^{er} Donnat Stéphane

Bonjour. Habitant maintenant à l'Ile Grise. La construction future du parc éolien impacte le Val de paysage de notre hameau, générant un préjudice et une perte de valeur pour notre hameau.

Outre l'impact sur le Val de paysage. Ensuite la territorialité du lieu, et du site. Chaque projet de vie prévoyant la localisation de chantier d'obus, le préjudice n'en est que plus fort. Et il est dommage préjudiciable même, de développer un tel projet dans une zone avec un tel potentiel territorial.

Enfin, il y ait mal part mentionnée qui aura la charge du démantèlement des éoliennes (p 66.03 du dossier considéré). Nous ne pouvons pas prendre le risque d'hypothéquer le développement économique du territoire pour des intérêts privés.

For ce fin conclure en abordant le val d'environnement du tel projet :

son installation, l'équivalent carbone en énergie, ... ne vont au contraire et en phase avec l'objectif du décarbonage durable. Et je ne parle pas des tonnes de bétongris émis dans l'air, dans le sol de nos campagnes.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet du futur parc éolien sur la commune de Saint-Jean-de-Livry. Cordialement à vous

S. Danner

28

le 27.6.2019. L. MICHAUD. St Jean de Livry.

Je suis contre le projet VOLKSWIND (5 éoliennes)
les éoliennes actuelles ne tournent pas 24/24h ni 7/7j
alors pour quoi en construire 5 nouvelles?

En plus des :

- troubles visuels
- troubles sonores (qui pu en dire l'au au)
- troubles magnétiques et électromagnétiques (téléphone, TV, réveil radio dérégler)
- troubles sur les animaux domestiques

Mais nous trouvons dans la région des Marais Poitevin où les constructions des particuliers sont très réglementé

Qu'en est-il des coûts réels d'installations CO₂, en eau (sécheresse) etc ...

La commune n'a jamais donné son accord à ce projet (contrairement à ce que Volkswind a annoncé en réunion publique à St Sauveur !!!))
Il y a d'autres solutions pour l'énergie renouvelable



28 Juin 2019

ADOC17 Nous constatons un dysfonctionnement.
Je vous envoi par mail le document concernant.
L'enquête publique.

Il faudra se faire prononcer un document. Mme n°24
Dépt le 28/06/2019. Mm
Document ADOVC17. R.

M^r Morvan Anthony
Ex-Postulant à quicque se déclare favorable
au projet.

M^r POIRIER Julien, habitant sur la commune de St Jean de l'Islesey
me déclare également favorable au projet.

Monsieur Jacques VERNE, habitant de la commune de St Jean
de l'Islesey me déclare de favorable au projet pour les raisons
suivantes : plus proches du centre du village.
Généralité de plan en charge par l'Etat pour la
démolition. recyclage des matériaux insuffisante.

Jean-Michel PRAULT lettre jointe 28.06.2019

M^m Franck Ancel Halatant le village de
Soudan.

Souhaiter faire part de son avis défavorable
pour les motifs suivants

- Occupation immobilière, déjà moniale
sur les zones impactées à savoir dans le village
de Normandot, on peut n'a qu'à redire
qu'après une démolition considérable
- L'acte de vente alterne du point de vue
régional, il y a déjà 9 familles d'espèces reont
à rejoindre Châtelaient. Nous sommes dans une

zone pavillier

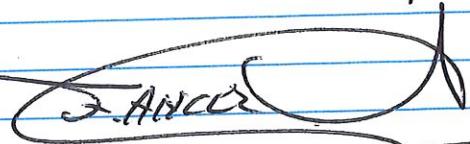
- Impact défavorable pour le tourisme, nous sommes sur un site principal qui mène à la Rochelle - Ce n'est pas convivial avec le maire de Port-en-Bessin. Il y a de nombreuses chambres d'hôtes dont Port-en-Bessin gère cette drôle d'hôtel.

- Nuisances sonores importantes : Les colonnes existantes situées à 1,50m environ de ma propriété sont parfaitement en place. Je veux faire un simple contourné de manière que les colonnes qui restent à 90cm des maisons. Ces futures colonnes seront plus hautes que celles existantes.

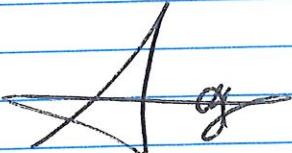
Trait de proximité pour des zones résidentielles.

- Le conseil municipal a voté contre, il est souhaitable de prendre en considération l'avis de la population.

- La solution bâtie bâtie devra être influencée par une demande qui m'apparaît effectif.



Signature clos le Vendredi 28 Juin



S. Boissoire